

PARTIE RESERVEE A LA COMMUNE

RECEPTION DU DOSSIER

Agent ayant réceptionné le dossier complet :

Date de réception du dossier complet :

POUR UNE PRE-INSCRIPTION EN STP

Date de la commission :

Avis de la commission :

Favorable

Défavorable, motif(s) :

.....

.....

POUR UNE DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR (sauf STP)

Favorable

Défavorable, motif(s) :

.....

.....

Etablissement dans lequel l'inscription de l'enfant est autorisée :

.....

Autres observations :

.....

.....

Date, signature et cachet(s) du Maire ou de son représentant dûment habilité :

.....

NOTIFICATION AU(X) DEMANDEUR(S)

Appel téléphonique Date :

Mail Date :

En personne Date :

SAISIES ET TRANSMISSIONS

Date de saisie dans le fichier communal :

Date de saisie dans l'application ONDE :

Date de transmission au service de la restauration scolaire par courriel :

Date de transmission à l'école par courriel :

Date de transmission à l'école (original papier) :

POLE EDUCATION
 Tél : 40.55.04.71 (direct) / 40.55.04.55 (std)
 Fax : 40.56.19.26
education@commune-moorea.pf



N°
Année scolaire :
 /

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Ecole du secteur :

En classe de :

RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT

NOM :

Prénom (s) :

fille garçon - Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance :

DN : Régime : RGS RNS RSPF Autre :

Pk : Coté : mer montagne Commune-associée :

Adresse géographique précise à Moorea :

.....

L'enfant est-il déjà scolarisé ? Oui Non

Si oui, nom et commune de l'établissement fréquenté :

Dernière classe fréquentée :

Mode de transport principal : Transport scolaire A pieds En voiture 2 roues

Médecin traitant de l'enfant :

En cas d'urgence, la personne à contacter ? :

L'enfant a-t-il des problèmes de santé ? : Oui Non

Si oui, merci de nous apporter plus de précision(s) :

.....

.....

.....

L'enfant mangera-t-il à la cantine ? : Oui Non

L'enfant présente-t-il des allergies alimentaires ? : Oui Non

Si oui, seules les allergies alimentaires accompagnées d'un certificat médical dûment établi par un allergologue et d'un PAI pourront être prises en compte.

Coller ou agraffer
 ici une photo
 récente de
 l'enfant
OBLIGATOIRE

RENSEIGNEMENTS DES PARENTS

	PERE	MERE
NOM(S)
PRENOM(S) :
DATE NAISSANCE
LIEU NAISSANCE
ADRESSE GEOGRAPHIQUE PRECISE
BOITE POSTALE
N°DN
REGIME	<input type="checkbox"/> RGS <input type="checkbox"/> RNS <input type="checkbox"/> RSPF <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> RGS <input type="checkbox"/> RNS <input type="checkbox"/> RSPF <input type="checkbox"/> Autre :
SITUATION FAMILIALE	<input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Veuf	<input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Veuf
PROFESSION
LIEU DE TRAVAIL
COORDONNEES TELEPHONIQUES	☎ ☎ ☎	☎ ☎ ☎
COURRIEL	✉ ✉	✉ ✉

En cas de séparation des parents, l'enfant vit régulièrement :

Avec sa mère Avec son père Autre (préciser) :

Ordonnance du tribunal :

1) Fratric scolarisée (frères et sœurs) :

	NOM	PRENOM	Date naissance	Sexe (F/M)	Ecole	Classe	Cantine O/N
1							
2							
3							
4							

Je déclare/nous déclarons sur l'honneur, l'exactitude des renseignements donnés. Je suis/nous sommes informé(s) que toute fausse déclaration est passible de peines prévues par l'article 441-6 du code pénal.

En accord avec l'article 372-2 du code civil « À l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », je certifie en outre sur l'honneur que cette demande est effectuée conjointement.

Date :

Signature (s) du/des parent(s) :

PIECES A FOURNIR

	Contrôle demandeur	Contrôle commune	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Formulaire dûment complété et signé
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 photos d'identité récentes de l'enfant* (officielles ou imprimées à domicile) : dont 1 à coller ou agraffer en haut à droite de la 1 ^{ère} page. Sur l'autre, indiquer au dos le nom et prénoms de l'enfant
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Acte de naissance de l'enfant, ou une copie du livret de famille (avec parents et enfant(s)), ou copie d'une pièce d'identité de l'enfant et des parents ou tuteurs légaux
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie de la carte d'assurance sociale (CPS ou autres) en cours de validité, sur laquelle apparaît l'enfant
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois* : facture d'électricité, d'eau, de téléphone fixe, bail de location ou autre
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation de la situation de l'enfant au niveau de ses vaccins
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certificat de radiation* (si l'enfant vient d'une école en dehors de Moorea - Maiao)

Si le(s) demandeur(s) sont hébergés par quelqu'un d'autre :

	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation d'hébergement établie et signée par l'hébergeant (modèle disponible auprès de la Cellule Education – Modèle I1)
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, datant de moins de 3 mois

En cas de divorce ou de séparation des parents :

	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie du jugement de divorce ou de l'ordonnance provisoire du Juge des Affaires Familiales mentionnant la résidence habituelle de l'enfant
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En l'absence de jugement ou d'ordonnance, la signature du dossier par l'un des deux parents qui certifie, par la signature du formulaire, procéder à la demande avec l'accord de l'autre parent, en accord avec l'article 372-2 du code civil « À l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant »,

En cas de prise en charge de l'enfant par un tiers - avec autorisation et délégation parentale

L'autorité parentale peut être déléguée à un tiers ou à un organisme spécialisé (membre de la famille, service de l'aide sociale à l'enfance, etc.). Elle est prononcée par le Juge aux Affaires Familiales.

	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie du jugement ou de l'ordonnance provisoire du Juge des Affaires Familiales mentionnant la résidence habituelle de l'enfant
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie de la pièce d'identité de la personne qui prend en charge l'enfant

En cas de prise en charge de l'enfant par un tiers - sans autorisation et délégation parentale

	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation sur l'honneur signé par un représentant légal indiquant que l'enfant est pris en charge par le tiers, précisant le motif et la durée de la prise en charge (modèle disponible auprès de la Cellule Education – Modèle I2)
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie de la pièce d'identité du représentant légal de l'enfant
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie de la pièce d'identité de la personne qui prend en charge l'enfant

En cas de demande de dérogation au secteur scolaire

	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Justificatif(s)
--	--------------------------	--------------------------	-----------------

* Pièces à fournir un changement d'école en cours d'année scolaire, si l'enfant vient d'une école publique (enfant déjà enregistré dans l'application ONDE).

Information informatique et libertés :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les inscriptions dans les établissements scolaires de la Commune de Moorea - Maiao, ainsi qu'à gérer les factures afférentes. Les données enregistrées sont réservées à l'usage de la Commune et de l'Education Nationale. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à : Commune de Moorea – Maiao (Mairie d'Afareaitu) – tel : 40 55 04 55 / Fax : 40 56 19 26 – courrier@commune-moorea.pf